



# « CHAUFFAGES ET SANTÉ »

TESTEZ VOS CONNAISSANCES  
SUR LE MONOXYDE DE CARBONE (CO)  
AVEC CES 10 QUESTIONS !

## VRAI OU FAUX ?

1. Les chauffages électriques produisent du monoxyde de carbone

2. Le monoxyde de carbone est un gaz à effet de serre

3. Le monoxyde de carbone se fixe sur l'hémoglobine du sang

4. À de faibles doses, le monoxyde de carbone n'a pas d'effet sur la santé

5. Les femmes enceintes sont particulièrement sensibles aux intoxications au monoxyde de carbone

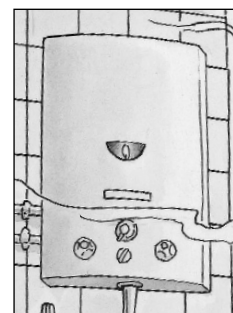
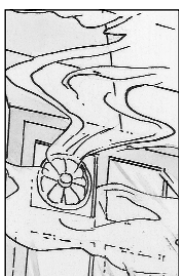
6. Une intoxication au monoxyde de carbone peut laisser des séquelles à vie

7. Je peux entretenir mon chauffage au gaz 1 an sur 2, ça suffit

8. Une intoxication au CO peut être provoquée par des grilles d'aération bouchées

9. Les bûches de ramonage chimique protègent de l'intoxication au monoxyde de carbone

10. Un poêle à pétrole peut être utilisé 24 h / 24



## QUIZ - Réponses

1. **FAUX.** Le monoxyde de carbone est produit quand un combustible brûle mal : gaz, charbon, fuel, bois, pétrole... Dans le cas d'un chauffage électrique, il n'y a pas de combustion, et donc pas de production de CO.



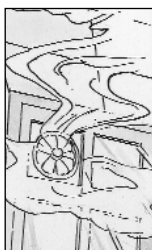
2. **FAUX.** Le CO est souvent confondu avec le CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), responsable en grande partie de l'effet de serre.

3. **VRAI.** Il prend alors la place de l'oxygène, qui n'est plus transporté par le sang : c'est ce qui provoque l'asphyxie.

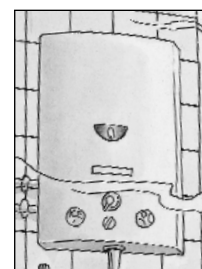
4. **FAUX.** Même à de faibles doses, le monoxyde de carbone peut provoquer maux de têtes, fatigue, nausée : on parle alors d'intoxication « chronique ».

5. **VRAI.** Le monoxyde de carbone peut également provoquer des fausses couches.

6. **VRAI.** Des intoxications graves peuvent laisser des séquelles neurologiques importantes.



7. **FAUX.** Les appareils de chauffages à combustion (gaz, fuel...) doivent être entretenus par un professionnel qualifié au moins une fois par an, de préférence avant l'hiver bien entendu !



8. **VRAI.** Ces entrées d'air permettent d'apporter au chauffage l'oxygène indispensable à la combustion. Pas assez d'oxygène veut dire mauvaise combustion, et donc production de monoxyde de carbone !

9. **FAUX.** Si un objet est tombé dans le conduit et bouche le passage, le ramonage chimique ne pourra rien y faire ! Seul un ramonage mécanique par un professionnel garantit une parfaite évacuation des fumées, et donc assure la sécurité des occupants du logement.

10. **FAUX.** Ces appareils sont des chauffages d'appoint. Ils ne possèdent pas de conduits d'évacuation et rejettent tous les gaz de combustion, dont le monoxyde de carbone, directement dans le logement. Il est donc dangereux de les utiliser plus de deux heures par jour.



### Les bons gestes pour éviter l'intoxication

**Entretien et vérification**, par un professionnel qualifié, au moins fois par an, de toute installations de chauffage et de production d'eau chaude.

Le conduit de fumée doit également faire l'objet d'un **ramonage mécanique** par un professionnel qualifié, au moins une fois par an, pour le nettoyer mais aussi pour vérifier qu'il est en bon état et qu'il n'est pas bouché. *L'usage de produits chimiques ne pourra venir qu'en complément du ramonage mécanique annuel.*

**Ne jamais boucher les aérations.** Tous les appareils à combustion ont besoin d'air pour bien fonctionner.

Les **chauffages d'appoint** (poêles à pétrole par exemple) doivent être utilisés dans une pièce bien **ventilée** et ne doivent **jamais fonctionner en continu** (2 heures en continu au maximum).

Allumer votre **poêle à charbon seulement quand il fait froid** : en cas de redoux, il peut y avoir refoulement des gaz brûlés dans votre logement si votre appareil fonctionne au ralenti.

Ne jamais laisser un moteur à explosion tourner dans un lieu mal ventilé (exemple de la voiture dans le garage, groupe électrogène...)